

Assurance-chômage

Préavis de réduction de l'horaire de travail pour travailleurs à domicile

Entreprise

N° REE

N° IDE
CHE -

Entreprise / Nom du secteur d'exploitation

Branche

Rue

N°

NPA

Lieu

Personne responsable

de l'entreprise

Tiers (veuillez joindre une procuration)

Nom

Prénom

Téléphone

E-mail

Autorité cantonale

Nom

Abr. canton

1 Combien de employés à domicile au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée sont occupés dans votre entreprise ?

Contrats de travail de durée indéterminée

Personnes dont le contrat de travail a été résilié

Contrats de travail de durée déterminée

2 Employés à domicile touchés par la réduction de l'horaire de travail

Total

Ne doivent pas être inscrites, les personnes qui fixent les décisions que prend l'employeur – ou peuvent les influencer considérablement – en qualité d'associé, de membre d'un organe dirigeant de l'entreprise ou encore de détenteur d'une participation financière à l'entreprise; il en va de même des conjoints ou des partenaires enregistrés de ces personnes, lorsqu'ils sont occupés dans la même entreprise.

3 Durée probable de la réduction de l'horaire de travail

du

au



